

ASSEMBLÉE DU 2012-07-16

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 16 juillet 2012, à 20 heures, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers Jacques Cadieux, Bruno Robitaille, Louis-André Hubert et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M^e Maryse St-Pierre, greffière et le directeur général Daniel Mayrand.

RÉSOLUTION NO 2012-07-107 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant les items suivants :

- 6.1 Avis de motion concernant la modification du règlement 878 établissant les règles de régie interne du comité consultatif de l'urbanisme (CCU);
- 8.2 Pour autoriser la signature du contrat de service du greffier;
- 12.1 Remerciements à M^e Maryse St-Pierre;

ET

en retirant l'item suivant:

- 8.1 Renouvellement de contrat d'assurances des frais juridiques.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-07-108 Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2012.

ASSEMBLÉE DU 2012-07-16

Il est proposé par le conseiller Bruno Robitaille, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 3 juillet 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION,

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Bruno Robitaille, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, le règlement no 932 modifiant le règlement no 878 établissant les règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme, sera présenté.

RÉSOLUTION NO 2012-07-109 Pour autoriser la signature du contrat de service du greffier, Monsieur John-David McFaul.

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffier devient vacant le 19 juillet 2012, suite au départ de Madame Maryse St-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a donc procédé à l'ouverture du poste de greffier;

CONSIDÉRANT QUE lors des entrevues, la Ville de Maniwaki a retenu la candidature de Monsieur John-David McFaul;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'embaucher Monsieur John-David McFaul à titre de greffier;

QUE

le maire Robert Coulombe et le directeur général soient et sont autorisés à signer le contrat de service de Monsieur John-David McFaul, lequel fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-07-110 Pour payer les comptes payables du mois de juin 2012.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois de juin 2012 s'élève à 262 537,48 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1 V 0007 est au crédit de 268,55 \$

ASSEMBLÉE DU 2012-07-16

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 262 806,03 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-07-111 Pour autoriser le directeur général à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM, volet 1.5 – Réfection de la rue Martel).

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de remplacement/réhabilitation de conduites de la rue Martel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

ASSEMBLÉE DU 2012-07-16

QUE

le conseil de la Ville de Maniwaki autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement/réhabilitation de conduites de la rue Martel;

QUE

la Ville de Maniwaki s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année de réalisation des travaux;

QUE

la Ville de Maniwaki s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE

Monsieur Daniel Mayrand, directeur général, soit et est autorisé à signer les documents de la demande de subvention relatifs au projet de la rue Martel dans le cadre du volet 1.5 du PIQM.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-07-112 Remerciements à M^e Maryse St-Pierre.

CONSIDÉRANT QUE M^e Maryse St-Pierre quittera ses fonctions de greffière le 18 juillet 2012 pour cumuler le poste de greffière adjointe à la municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent exprimer toute leur satisfaction pour le travail que M^e Maryse St-Pierre a accompli au cours de cette année au service du greffe;

POUR CES MOTIFS,

il est résolu unanimement par tous les membres du conseil municipal de la Ville de Maniwaki;

DE

transmettre toute leur appréciation pour l'excellente collaboration de M^e St-Pierre;

ASSEMBLÉE DU 2012-07-16

DE

la remercier de nous avoir accompagnés avec professionnalisme au cours de cette année;

ET DE

lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-07-113 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h10.

ADOPTÉE

Robert Coulombe, maire

M^e Maryse St-Pierre, greffière